



Municipalité d'Aumond

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'à l'assemblée régulière du 11 janvier 2023, le conseil a adopté le règlement no 2023-01-277 intitulé :

RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUMOND

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la municipalité du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00.

Donné à Aumond, ce 12^e jour de janvier deux mille vingt-trois (2023).

Caroline Lerule
Directrice générale par intérim

Certificat de publication

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal d'Aumond, le 12 janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour de janvier deux mille vingt-trois (2023).

Caroline Lerule
Directrice générale par intérim